

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital (présent de la délibération n°1 à la délibération n°2, absent à la délibération n°3, présent de la délibération n°4 à la délibération n°14), GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°14), BATY Laurent (présent de la délibération n°1 à la délibération n°3, absent à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°14).

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT EXCUSÉ : ,

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage 1-7 JUL. 2026

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Décisions du Maire	à pris connaissance
26.07.07.083	Subventions aux associations scolaires et éducatives	adopté à l'unanimité
26.07.07.084	Subventions aux associations sociales et humanitaires	adopté à l'unanimité
26.07.07.085	Subventions aux associations loisirs et culturelles	adopté à l'unanimité
26.07.07.086	Ecole Notre Dame du Donjon Pouzauges : Participation ULIS	adopté à l'unanimité
26.07.07.087	Ecole Béthanie Chantonay - Participation ULIS	adopté à l'unanimité



26.07.07.088	Admission en non-valeur	adopté à l'unanimité
26.07.07.089	Créances éteintes	adopté à l'unanimité
	Débat Protection Sociale Complémentaire	à pris connaissance
26.07.07.090	Plan de Formation au profit des agents	adopté à l'unanimité
26.07.07.091	Création de postes permanents	adopté à l'unanimité des voix exprimées
26.07.07.092	Permis de louer - délégation de signature	adopté à l'unanimité
26.07.07.093	Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée	adopté à l'unanimité
26.07.07.094	Déclassement domaine public	adopté à l'unanimité

Nicolas MAUPETIT
Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 20

- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.083

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Subventions aux associations scolaires et éducatives

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2251-1 relatif aux subventions aux associations ;

VU la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 (loi 4D), article 105 relatif aux subventions aux associations ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2026 fixant les subventions aux associations ;

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire en date du 25 juin 2026 ;

Considérant que la commune dispose de crédits budgétaires dédiés aux subventions aux associations ;

Il est proposé au conseil :

D'attribuer aux associations scolaires et éducatives pour l'année 2026, les subventions suivantes :

F.C.P.E Groupe Elie de Sayvre	200,00 €
F.C.P.E PMF	100,00 €
A.P.E.L Collège Saint-Joseph	100,00 €
A.P.E.L Ecoles primaires privées	200,00 €

Le versement sera réalisé lorsque les associations auront fourni un dossier complet.

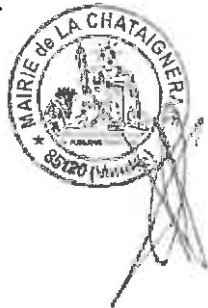


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.



Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.084

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) : LEMASSON Vital

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Subventions aux associations sociales et humanitaires

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2251-1 relatif aux subventions aux associations ;

VU la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 (loi 4D), article 105 relatif aux subventions aux associations ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 6 mai 2024 fixant les subventions aux associations ;

Vu la tenue de la commission Action Sociale en date du 15 juin 2026 ;

Considérant que la commune dispose de crédits budgétaires dédiés aux subventions aux associations ;

Il est proposé au Conseil

D'attribuer aux associations sociales et humanitaires pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Lagem Taaba	700,00 €
Association des jeunes SP	180,00 €

Le versement sera réalisé lorsque les associations auront fourni un dossier complet.

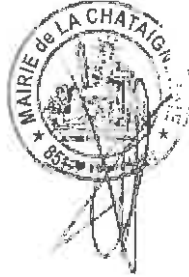


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

en exercice : 23

présents : 18

votants : 21

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.085

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) : BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Subventions aux associations loisirs et culturelles

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2251-1 relatif aux subventions aux associations ;

VU la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 (loi 4D), article 105 relatif aux subventions aux associations ;

Vu la délibération n° 25-06-02-065 du conseil municipal du 2 juin 2025 fixant les subventions aux associations ;

Vu la tenue de la commission Culture-Communication-Associations en date du 22 juin 2026 ;

Considérant que la commune dispose de crédits budgétaires dédiés aux subventions aux associations ;

Il est proposé au conseil :

D'attribuer aux associations pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Amis de Félix Lionnet (Ies)	120,00 €
Comité de jumelage	340,00 €

Le versement sera réalisé lorsque les associations auront fourni un dossier complet.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Giorlette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.086

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Ecole Notre Dame du Donjon Pouzauges : Participation ULIS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 112-1,

Vu la circulaire préfectorale du 17 juin 2021 relative à la participation des communes ou groupement des collectivités au financement des écoles publiques et privées,

Vu la demande de l'OGEC de l'école Notre Dame du Donjon de Pouzauges relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour un enfant de la commune scolarisé en ULIS dans leur établissement,

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire du 25 juin 2026,

CONSIDERANT que l'élève a été orientée à l'école de Pouzauges sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE verser une participation de 703.11 € pour un enfant de la commune scolarisée en ULIS à l'école Notre Dame du Donjon de Pouzauges correspondant aux frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2025-2026.



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_086-DE

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.087

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Ecole Béthanie Chantonay - Participation ULIS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 112-1,

Vu la circulaire préfectorale du 17 juin 2021 relative à la participation des communes ou groupement des collectivités au financement des écoles publiques et privées,

Vu la demande de L'école Béthanie de Chantonay relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour un enfant de la commune scolarisé en ULIS dans leur établissement,

Vu l'avis de la commission Enfance-jeunesse-Scolaire du 25 juin 2026,

CONSIDERANT que l'élève a été orientée à l'école de Chantonay sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapée,

Il est proposé au Conseil :

DE verser une participation de 703.11 € pour un enfant de la commune scolarisée en ULIS à l'école Béthanie de Chantonay correspondant aux frais de fonctionnement d'un élève primaire à l'école publique pour l'année 2025-2026.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gioriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Nombre de conseillers :

en exercice : 23

présents : 20

votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.088

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Admission en non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 :

Considérant que le Trésorier n'a pu procéder au recouvrement de 2 405.56 € sur le budget principal, titres n° :

2018 : titre n°7141000000543-1

2020 : titres n°71410000005-32-1 - n°714100000010-1 - n°714100000020-1 - n°714100000029-1

2021 : titres n°714100000012-1 - n°714100000013-1 - n°714100000020-1 - n°385-1 -
n°714100000058-1

2022 : titres n°714100000012-1 - n°714100000043-1

2023 : titres n°714100000053-1 - n°714100000011-1 - n°714100000015-1 - n°714100000060-1 -
n°228-1 - n°118-1 - n°714100000093-1 - n°714100000045-1 - n°714100000080-1

2024 : titres n°714100000043-1 - n°714100000074-1 - n°714100000003-1 - n°714100000065-1

2025 : titres n°714100000029-1 - n°714100000060-1 - n°7141000000613-1 - n°714100000013-1 -
n°714100000052-1 - n°714100000021-1

Il est proposé au Conseil

DE DECIDER d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus du budget principal pour un montant de 2 405.56 €.



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_088-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île
Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_089-DE

SLO

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.089

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Créances éteintes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 ;

Considérant que le Trésorier demande que les créances d'un montant de 490.73 € (titre n° 714100000035-1/2022 – n°714100000040-1/2023 – n°158-1- R-91-74-1 – R-10-72-1/2024 – n° R-1-73-1) sur le budget commune soient éteintes suites à un jugement.

Il est proposé au Conseil :

DE DECIDER de mettre en créances éteintes la somme de 490.73 € (Budget commune) suite à un jugement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication e - ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
en exercice : 23
présents : 20
votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.090

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Plan de Formation au profit des agents

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 3 ans à compter du 01/08/2026.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Technique dont dépend la collectivité.

Les propositions d'actions de formation qu'il contient pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2016-1088 du 08 août 2016, loi dite « du travail » relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Considérant l'avis du Comité Social technique en date du 8 juin 2026,



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_090-DE

SLO

Il est proposé au Conseil Municipal :

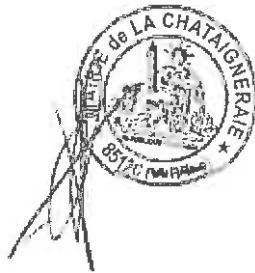
- d'approuver le plan de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération, à compter du 01/08/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.091

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas, LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella, GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Création de postes permanents

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au fonctionnement des services périscolaires, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints d'animation,

Considérant, qu'il convient de créer 2 emplois permanents pour satisfaire au fonctionnement des services techniques, pouvant être assurés par des agents du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint d'animation permanent, à temps non-complet pour une durée de 7/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2026,



- La création de 2 emplois permanents d'adjoint technique, 1^{er} octobre 2026,
- D'inscrire au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois,
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité en ce sens comme suit :

Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	date d'effet	Poste budgété	Poste pourvu	Poste vacant
N° 21-01-25-011 du 25/01/2021	A	Attaché principal	DGS	Général	01/04/2021	1	1	
N°20-01-21-006 du 21/01/2020	C	Adjoint administratif	Chargé de communication	Général	01/02/2020	1	1	
N° 19-02-12-014 du 12/02/2019	C	Adjoint administratif principal 1e classe	Gestionnaire urbanisme	Population	01/04/2019	1	1	
N°16-03-22-026 du 22/03/2016	B	Rédacteur principal 1e classe	Gestionnaire RH	Ressources humaines	01/04/2016	1	1	
N°18-03-20-031 du 20/03/2018	C	Adjoint administratif principal 1e classe	Agent comptable	Général	01/05/2018	1	1	
N°23-10-02-082 du 02/10/2023	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil	Général	01/01/2024	1	1	
Indéterminé	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil	Population	01/04/2010	0	0	1
Indéterminé	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil	Population	01/04/2023	1	1	
07/07/2027	C	Adjoint d'animation	agent de surveillance de la muse méridienne	Périscolaire	01/09/2028	1		
N°23-04-03-022 du 03/04/2023	C	Adjoint d'animation principal de 1e classe	Animatrice	Périscolaire	01/05/2023	1	1	
N°24-06-03-065 du 03/06/2024	C	Animateur territorial	Responsable des services périscolaires	Périscolaire	01/09/2024	1	1	
N°24-04-08-047 du 08/04/2024	C	Agent spécialisé principal de 1e classe des écoles maternelles	ATSEM	Scolaire	01/05/2024	1	1	
N°22-01-31-013 du 31/01/2022	C	Gardien-brigadier	Policier municipal	Police	01/03/2022	1	0	1
N°26-04-21-051 du 21/04/2026	C	Brigadier chef principal	Policier municipal	Police	01/09/2026	1	1	
07/07/2026	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité espaces verts	Espaces verts	01/10/2028	1		
07/07/2026	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	01/10/2028	1		
N° 23-04-03-021 du 03/04/2023	C	Agent de maîtrise principal	Agent polyvalent spécialité bâtiment	Bâtiment	01/11/2023	1	1	
N°20-01-21-006 du 21/01/2020	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité espaces verts	Espaces verts	01/12/2023	1	1	
N°22-06-13-051 du 13/06/2022	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	01/07/2022	1	1	
N°22-06-13-051 du 13/06/2022	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité bâtiment	Bâtiment	01/10/2022	1	0	1
N°22-09-12-072 du 12/09/2022	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité espaces verts	Espaces verts	01/10/2022	1	1	
N°17-09-12-064 du 12/09/2017	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	11/12/2011	1	1	
N°26-04-24-051	C	Adjoint technique principal 2e classe	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	11/12/2028	1		
N°22-06-13-051 du 13/06/2022	A	Ingénieur	Responsable ST	Général	01/09/2022	1	1	
N°22-09-12-072 du 12/09/2022	C	Adjoint technique principal 1e classe	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	01/10/2022	0	0	1
N°24-09-09-068 du 09/09/2024	C	Agent de maîtrise	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	01/10/2024	1	1	
N°24-06-03-066 du 03/06/2024	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	01/08/2024	1	1	
N°24-06-03-066 du 03/06/2024	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité bâtiment	Bâtiment	01/08/2024	1	0	1
N°10-01-19-010 du 19/01/2010	C	Adjoint technique	Agent polyvalent spécialité voirie	Voirie	16/10/2017	0	0	1
N°12.12.11.147 du 11/12/2012 modifié par n°23-11-06-063 du 06/11/2023	C	Adjoint technique principal 2e classe	Aide maternelle	Scolaire	01/01/2024	1	0	0
N°26-04-21-051 du 21/04/2026	C	Adjoint technique principal 1e classe	Aide maternelle	Scolaire	01/05/2026	1	1	
Indéterminé	C	Adjoint technique	Aide maternelle	Scolaire	01/10/2020	1	1	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_091-DE

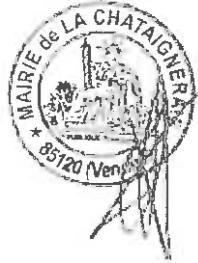
SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstentions (BATY Laurent), la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île
Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.092

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Permis de louer - délégation de signature

Vu les articles L. 634-1 et suivants, L. 635-1 et suivants, R. 634-1 et suivants et R. 635-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de mars 2014 ;

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'Autorisation Préalable à la Mise en location ;

Vu la convention cadre Petite Ville de Demain, valant ORT, des communes de La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain établie le 5 décembre 2022 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes n° C169/2024 du 20 Juin 2024 instaurant les périmètres d'autorisation préalable et de déclaration de mise en location dits « Permis de louer ».

Considérant que pour faciliter l'instruction des demandes d'autorisation et de déclaration il est nécessaire de déléguer la signature de tous documents relatifs au dispositif du « Permis de Louer ».

Il est proposé au Conseil municipal :

De donner délégation de signature de tous documents relatifs au dispositif du « Permis de Louer », en l'absence du Maire, à Gildas BELAUD, Adjoint à l'habitat et Alain ALBERTEAU, premier adjoint.



Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_092A-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.093

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, Il est proposé au Conseil :

DE DÉCIDER

Article 1 – Approbation de l'avenant

D'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.



Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 085-218500593-20260707-26_07_07_093A-DE

SLO

Article 2 – Autorisation de signature

D'autoriser Nicolas MAUPETIT, Maire, à signer ledit avenant ainsi qu'il est nécessaire à son exécution.

Article 3 – Représentation à l'Assemblée Générale du GIP

De donner pouvoir à Jean-Loup BOURMAUD, représentant titulaire, ou Gérard ARNAUDEAU, représentant suppléant, de la commune de La Châtaigneraie au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vital LEMASSON

A large, stylized handwritten signature of Vital LEMASSON.

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.



Publié le : 17/07/2026 09:56 (Europe/Paris)

Collectivité : La Châtaigneraie

https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/72283



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :

en exercice : 23

présents : 20

votants : 23

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 26.07.07.094

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, RAGON Giovanni, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, LEMASSON Vital, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, VEILLAT Isabelle, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup, BATY Laurent

SECRÉTAIRE : Vital LEMASSON

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, GALLAIS Guillaume

ALBERTEAU Alain donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
LAMY Samantha donne procuration à ROUET Manuella,
GALLAIS Guillaume donne procuration à GIRARD Laurence

Déclassement domaine public

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R. 318-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 Art 62 II (JO du 10 décembre 2004) modifiant l'Article L141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant :

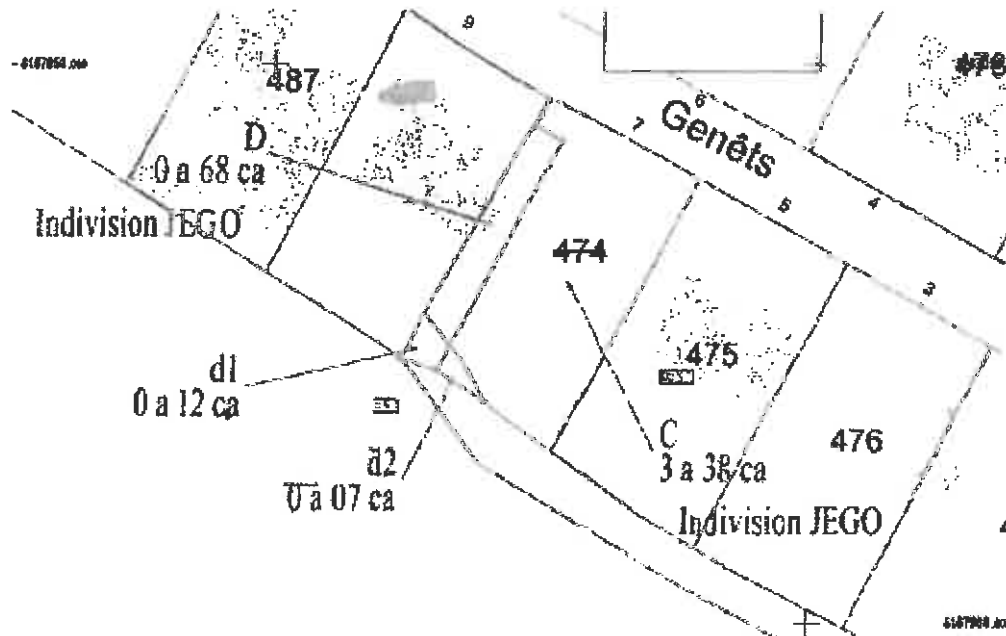
- Que le bien communal sis rue du Sautereau et attenant à la parcelle section ZA N°474 représente une surlargeur de la voie,
- Que ce bien qui constitue un délaissé de voirie, n'est plus affecté à l'usage direct du public depuis de nombreuses années,
- Que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,
- Que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale,



- Qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation du délaissé de voirie communale rue du Sautreau (19 m2).
- d'en prononcer son déclassement du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé communal.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité du dit déclassement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire



Le secrétaire de séance,
Vivien LEMASSON

